



Rapport du Conseil communal

En réponse aux postulats des groupes POP "Instruction publique, culture et intégration. Une vraie politique d'intégration" et socialiste "Pour une politique d'intégration communale" relatifs à la création d'un poste de délégué-e à l'intégration

(du 31 mai 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

"Celui qui correspond à la norme peut croire qu'elle n'existe pas."

"Rendons visible les Invisibles en tant qu'individus appartenant au Nous universel."

Carolin Emke, *Contre la haine*

Préambule

En date du 17 décembre 2019, le Conseil général adoptait par 30 voix contre 0 et 6 abstentions les deux postulats déposés par les groupes socialistes et POP, reproduits ci-après :

Postulat du groupe socialiste : pour une politique d'intégration communale

Le moment est venu de donner un sens au deuxième « i » du dicastère « DICI » et que la Ville s'investisse dans une véritable politique d'intégration. En effet, l'intégration semble être, à notre sens, le parent pauvre de la politique communale. Bien que nous sachions que certains projets spécifiques soient ponctuellement soutenus, le manque de ressources clairement dédiées et les difficultés financières auxquelles la Ville fait face depuis quelques années, ont apparemment empêché La Chaux-de-Fonds de se doter d'une véritable action coordonnée en matière d'intégration.

Pourtant, celle-ci non seulement fait sens mais est aussi nécessaire pour assurer une bonne cohésion sociale dans une Ville qui compte une importante communauté migrante. Agir dans le domaine de l'intégration c'est agir pour le bien être de toutes et tous. Plus on se connaît, meilleure est la tolérance et la bienveillance.

À contrario, négliger ces aspects par manque de moyens, c'est prendre des risques pour l'équilibre social de notre commune.

C'est pourquoi, le groupe socialiste demande au Conseil communal de prévoir, dès le budget 2021, une ligne budgétaire spécifique dédiée aux actions d'intégration. Il demande également que la Ville se dote d'une ressource dédiée (même à temps partiel) à la coordination des actions menées par les différents services et qui soit chargée d'orienter vers un soutien externe, ou de soutenir directement le développement de projets visant à l'échange interculturel et à la sensibilisation. Les actions devront, par ailleurs, s'inscrire dans une complémentarité de ce qui se fait tant au niveau privé que du service cantonal de la cohésion multiculturelle.

Au nom du groupe PS, Rose Lièvre

Instruction publique, culture et intégration.
Une vraie politique d'intégration.

Le dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration spécifie le mot intégration, or aucune ligne budgétaire ne concerne ce domaine.

Même si nous sommes convaincus que le conseil communal est sensible au sujet de l'intégration et mène des projets liés à cette problématique, nous pensons qu'il est nécessaire que la commune ait une ligne politique claire dans ce domaine, que les projets menés sur ce sujet soient coordonnés et que les différents acteurs de l'intégration sachent à qui s'adresser lors de campagnes ou autres actions.

La migration a une longue histoire dans notre ville, elle a été un facteur de richesses et de développement, elle a aussi évolué en fonction de facteurs internationaux politiques ou économiques.

Une politique d'intégration plus active permettrait de renforcer le processus d'intégration des personnes migrantes et la cohabitation respectueuse des populations suisse et étrangère. La coordination des différentes actions et le soutien de projets permettraient une meilleure visibilité et efficacité des mesures mises en œuvre.

Certes diverses subventions ont été allouées à des associations œuvrant à l'intégration, dont RECIF, mais cela demeure très modeste. De plus RECIF ne s'adresse qu'aux femmes et à leurs enfants, alors nous aimerions que cette problématique soit reconnue comme importante pour toute la population concernée.

La mise en place d'un « service » de l'intégration serait un signal important en faveur de l'aide aux personnes migrantes qui ont dans leur grande majorité un fort désir de s'intégrer économiquement et socialement dans notre ville.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier les besoins et les moyens de coordonner et de promouvoir une véritable politique d'intégration par la création d'un poste à l'instar de villes comme Neuchâtel, Yverdon, Lausanne, en collaboration avec les services existants sans oublier la Confédération qui dispose de fonds concernant ce sujet.

Le groupe POP

Le présent rapport entend répondre à ces deux postulats par la création d'un poste de délégué·e à l'intégration et à la cohésion sociale, tel que souhaité par les intervenant·e·s et qui aurait pour mission de développer et de coordonner la politique d'intégration interculturelle de notre ville.

Il répond également à la demande du Conseil général, au travers de l'amendement interpartis au budget 2021, accepté par 25 voix contre 12 et 3 abstentions, le 22 décembre 2020.

Amendement des groupes PS, POP et Verts au budget 2021

L'arrêté d'approbation du budget no 1 est modifié comme suit : Ajout d'un montant de CHF 68'500.- aux charges d'exploitation du budget 2021 permettant de mettre en œuvre une coordination des actions en lien avec l'intégration dans notre Ville.

Pour le PS : Silvia Locatelli, Pour le POP : Julien Gressot, Pour les Verts : Monique Erard

Bref historique et quelques chiffres

La ville de La Chaux-de-Fonds est, depuis longtemps, reconnue pour son ouverture au monde, à l'altérité. Elle est aujourd'hui, de fait, une ville cosmopolite avec près d'un tiers de population étrangère (30,3 % en 2020). Au cours de son histoire, ce chiffre (comme celui de sa population) a connu de fortes variations, particulièrement lors des guerres mondiales et des années de prospérité horlogère : 16,3% en 1860, 12,2 % en 1900, 5,5 % en 1940, 10% en 1960, 18,6% en 1980, 26,5 % en 2000.

Au XIX^e siècle, rappelons que l'étranger·ère - celui ou celle dont il était question d'intégration, et dont on regrettait les désordres nocturnes - était principalement issu·e de cette importante minorité que représentait la population d'origine... bernoise. En 1880, 31,4% des Chaux-de-Fonnier·ère·s sont considéré·e·s comme de langue maternelle allemande, dont un Temple (aujourd'hui consacré à la culture) témoigne de leur influence. Les Israélites, dont la présence a durablement marqué notre ville, attestent également de cette tradition faite d'ouverture et de respect, mais aussi de tensions et de discriminations propres à chaque période de notre histoire.

Par la suite, les Italien·ne·s marquent de leur empreinte notre ville, avant l'arrivée des Espagnol·e·s dans les années septante, puis des Portugais·e·s à partir des années quatre-vingt. Enfin, la proportion de ressortissant·e·s de l'ex-Yougoslavie, de Turquie et d'Afrique s'accroît fortement dès les années nonante. À titre d'exemple, la communauté africaine dans toute sa diversité représente actuellement, la troisième communauté de notre ville (3.42%) après les Portugais (10.63%), les Italien·ne·s (4.16%), mais devant les Français·e·s (3.28%) ou les Espagnol·e·s (1.92%). Notons qu'aujourd'hui, notre cité compte 116 nationalités différentes (*cf. Annexe 1 : Population de La Chaux-de-Fonds, selon la nationalité*).

Cette tradition d'accueil dépasse le cadre de notre seule ville, avec un canton de Neuchâtel qui a été précurseur au plan suisse et international, en matière de droit des étrangers, notamment en leur accordant dès 1849, le droit de vote au niveau communal, puis en 2002, au niveau cantonal.

Finalement, la loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, dont nous fêtons cette année les 25 ans, fait figure de pionnière et offre enfin un cadre légal (mis à jour en 2013) à même de promouvoir l'intégration par une compréhension réciproque. Nous reproduisons ci-après ses articles premier (buts) et 3 (application), qui orientent aujourd'hui encore la politique cantonale et communale afférente.

Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, 2013.

Article premier

- 1) *La présente loi a pour but de favoriser la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de toute personne vivant dans le canton de Neuchâtel, notamment par des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les populations suisse et étrangères ou issues de la migration.*
- 2) *Elle encourage la recherche et l'application de solutions pour l'intégration interculturelle, la pleine participation des personnes issues de la migration à la société et, de façon plus générale, tend à promouvoir l'égalité des droits et devoirs ainsi que la non-discrimination pour tout un chacun dans les limites de la Constitution et de la loi.*

Art. 3.

Dans les limites fixées par la législation fédérale et cantonale, les autorités cantonales et communales, dans l'exercice des tâches qui leur sont dévolues, collaborent pour favoriser l'intégration des personnes étrangères ou issues de la migration conformément à la présente loi.

État des lieux de la cohésion sociale et multiculturelle

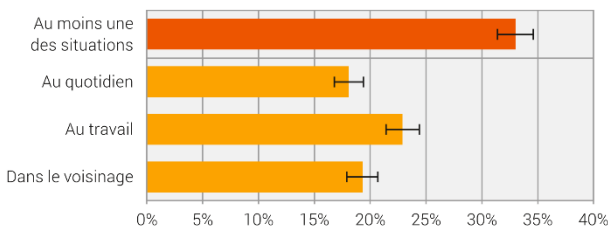
Notre ville, comme notre pays, se caractérise par une population aux appartenances multiples. En termes de langues, de religion ou de mode de vie, la diversité fait partie intégrante de notre société. L'enquête de l'OFS sur le Vivre ensemble en Suisse pour 2020¹ (mars 2021), permet de préciser l'état de la cohésion sociale, la perception des altérités et des minorités ou le caractère harmonieux ou non de la coexistence de ces différentes appartenances.

De manière générale, on peut estimer que la population suisse fait preuve d'ouverture et de respect à l'égard de l'altérité et de la multiculturalité. L'image résultant de ces enquêtes témoigne ainsi d'une acceptation de la diversité qui compose notre société, même si certains points de vigilance méritent notre attention, particulièrement en temps de crise et de resserrement, tel que nous le vivons actuellement.

En premier lieu, relevons qu'un tiers de la population se sent dérangé par la présence de personnes perçues comme différentes, particulièrement sur le lieu de travail ou dans le voisinage.

Dérangement causé par la présence de personnes perçues comme différentes¹, en 2020

Part de la population dérangée, selon le contexte



— Intervalles de confiance (95%)

¹ Le dérangement peut être causé par une personne ayant une couleur de peau, une religion, une langue ou une nationalité différente.

1 Enquête de l'OFS : Vivre ensemble 2020 :

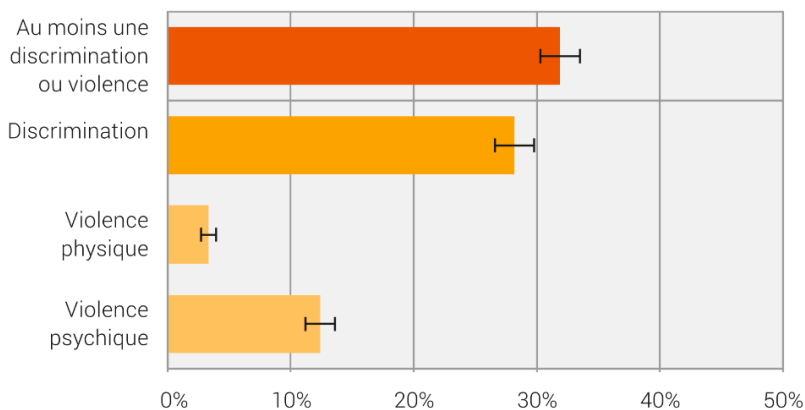
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/vivre-ensemble-suisse.html>

Si cette problématique devra être prise en compte par notre Ville, relevons, à ce stade, qu'une enquête conjointe de l'Etat et des trois villes du canton de Neuchâtel permettra de préciser cette réalité au sein de notre administration et de favoriser une plus grande diversité. La fête des voisins ainsi que les différentes manifestations organisées ou soutenues par notre ville sont évidemment des éléments fédérateurs qu'il s'agira de maintenir, voire de développer.

Un autre domaine sensible qui ressort de cette enquête est la part conséquente de la population qui se déclare victime de discrimination ou de violence (32%). La nationalité, la langue et le genre représentent, dans l'ordre décroissant, les trois domaines où ces discriminations sont les plus fortes et malheureusement persistantes.

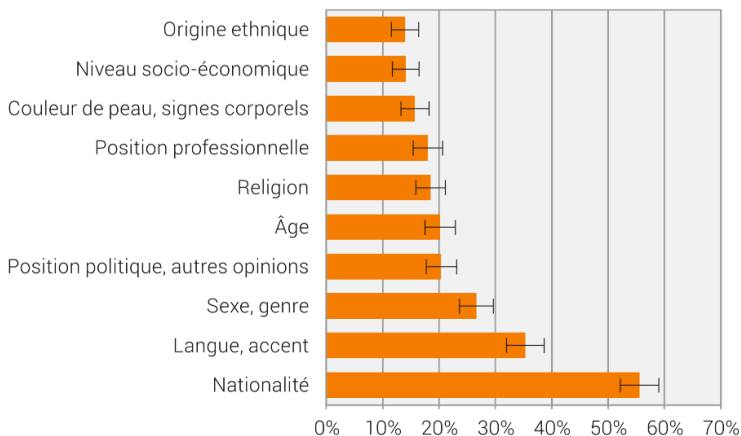
Victimes de discrimination ou de violence (auto-évaluation), en 2020

Part de la population se déclarant victime



— Intervalle de confiance (95%)

Part de la population se déclarant victime, en Suisse



— Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – VeS-2020, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2021

Des difficultés tangibles mises en lumière par les mouvements *Black Lives Matter* et féministes de ces dernières années, tant au niveau international que dans notre ville même. Un travail visant à la reconnaissance de chacun-e est déjà mené au sein de nos services et de l'école, mais il devra incontestablement s'étendre afin de garantir cette société plus égalitaire, plus respectueuse des différences (nationalité, genre, religion...), telle qu'inscrite dans la loi et la Constitution cantonale.

Coordination des politiques communale et cantonale (COSM)

Au niveau cantonal, c'est le service de la cohésion multiculturelle (COSM) qui est chargé de la coordination de la politique d'intégration interculturelle. Il a pour mission d'appliquer les législations fédérale et cantonale concernant l'intégration des étranger-ère-s (du point de vue social, professionnel, culturel, politique...), la lutte contre le racisme, la xénophobie et les discriminations ainsi que de promouvoir toute action favorisant la cohésion multiculturelle. On retrouve cette volonté de "*favoriser la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de toute personne vivant dans le canton de Neuchâtel*" (art. 1 de la Loi cantonale).

Ce service représente ainsi un acteur essentiel de la politique d'intégration de notre canton et partant de notre ville, notamment quant à un accès facilité

aux connaissances de base (le projet ESPACE, mis en œuvre récemment, témoigne de ces orientations). Néanmoins, parallèlement à ce qu'offre le COSM, un travail de mise en réseau des associations et clubs locaux, des services de la ville ou de réalisation d'actions concrètes et coordonnées sur le terrain, relèvent clairement des autorités communales. Il s'agit aujourd'hui de renforcer la cohésion culturelle et sociale par une approche de proximité, favorisant les rencontres au sein même de la population ainsi qu'avec les différents services de l'administration.

Enfin, un accueil particulier et privilégié pour les nouveaux·elles citoyen·ne·s ainsi que les nouveaux·elles arrivant·e·s, en complément des cérémonies déjà organisées en leur honneur chaque année, participe de cette volonté de renforcer les liens avec l'ensemble de la population

Dans les autres villes de Suisse

Aujourd'hui, la plupart des villes suisses comportent des services de l'intégration avec des délégués qui œuvrent à la mise en place de véritables politiques d'intégration et de cohésion sociale, notamment en lien avec la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui fixe le principe (art. 4 et 53) selon lequel l'intégration représente une tâche conjointe à la Confédération, aux cantons et aux communes. Sans prétendre à l'exhaustivité, on observe que des villes telles que Neuchâtel, Bienne, Fribourg ou Lausanne ont développé un important secteur de leur administration dont les objectifs sont le développement d'un "*esprit de compréhension et de respect mutuels*" (Bienne), de "*tolérance et de reconnaissance des personnes de culture et d'identité différentes*" (Fribourg).

Les missions propres à ces services varient d'une ville à l'autre, certaines mettant l'accent sur des problématiques plus larges, telles que le harcèlement de rue, l'intégration des personnes en situation de handicap, l'animation socio-culturelle ou l'organisation de différents cours. Toutefois, le dénominateur commun est la présence d'un interlocuteur clairement défini, d'une expertise répondant aux problématiques actuelles de la cohésion sociale et multiculturelle.

Outre cette nécessité d'avoir un référent pour les questions d'intégration, on constate également la volonté d'avoir une personne capable de soutenir la réalisation de différents projets intégratifs et surtout, œuvrant à la mise en réseaux des différents intervenants du terrain, nécessaires au maintien de liens sociaux forts. Il s'agit d'être réactif et propositionnel en fonction des problèmes particuliers ou sociétaux qui apparaissent au sein des villes.

Finalement, il appartient à ces différents services de mettre en place la politique d'intégration défendue par les autorités, comprenant en premier lieu les aspects liés à l'interculturalité, mais avec généralement aussi une visée plus large comprenant la cohésion et l'intégration des différentes composantes de la collectivité (étranger·ère·s, nouveaux·elles arrivant·e·s, jeunes en difficulté, etc.). Le rapport d'information concernant la politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel, du 15 août 2018², représente à cet égard une base de réflexion pertinente.

La politique d'intégration en Ville de La Chaux-de-Fonds

En ville de La Chaux-de-Fonds, s'il n'existe pas à ce jour de véritable service de l'intégration, il paraît utile de souligner que l'ensemble des services travaillent au quotidien à l'intégration des différentes communautés étrangères et à l'équilibre des relations au sein de la population. Il ne s'agit pas de dresser ici un panorama complet et exhaustif de ce qui se fait au sein de notre administration, mais plutôt de relever quelques lignes directrices à même de renforcer ce sentiment d'appartenance et de cohésion au sein de notre cité.

L'école obligatoire, le contrôle des habitants, la gérance communale, les services de la jeunesse, de la sécurité publique, des ressources humaines, de la santé, des sports, des bibliothèques et des musées ou encore de l'action sociale travaillent régulièrement sur ces thématiques d'intégration, de non-discrimination ou du vivre ensemble. D'un accueil ouvert aux différents guichets de notre administration, aux actions concrètes favorables à la reconnaissance de la diversité de notre population, l'ensemble des services œuvrent tous les jours à cette politique faite d'ouverture et de respect des différences. Néanmoins, nous soulignerons ici, de façon un peu arbitraire au vu de l'étendue des actions, le travail de deux services, en première ligne de cette politique.

Ecole obligatoire

Du point de vue de l'école, la question de l'intégration apparaît au centre de sa mission d'enseignement (par exemple, le thème de l'interculturalité est présent dans nombre de programmes scolaires) ainsi que dans le travail de

2

proximité des enseignant·e·s. La fermeture de l'école en lien avec la crise sanitaire a mis en évidence la créativité et l'investissement dont ces dernier·ère·s ont fait preuve (notamment aux cycles 1 et 2 et en formation spécialisée), pour communiquer avec les familles allophones, tant sur le plan linguistique que culturel.

De nombreuses mesures concourent à une intégration réussie des élèves, parmi lesquelles on peut citer : le soutien langagier, l'appui langagier extensif avec des civilistes ou les classes d'accueil. Tant le service socio-éducatif (SSE) que les différentes mesures de remédiation participent à la détection de difficultés d'intégration et permettent de développer des pistes d'action avec des partenaires comme le Service d'éducation de rue.

Plus spécifiquement, on peut encore mentionner le dispositif *Bien-être à l'école* qui interroge notre difficulté à accepter la différence. Dans les situations de harcèlement scolaire que l'école traite régulièrement, on fait le constat que différents types d'élèves sont touchés. L'école travaille ainsi constamment l'axe du vivre ensemble, soit en classe, ou alors au travers des activités culturelles, des camps, des sorties diverses, des chorales, des fêtes de collège...

Service de la jeunesse

Le service de la jeunesse propose de nombreuses activités aux enfants et aux jeunes qui favorisent un sentiment d'appartenance et de valorisation. Les jeunes qui participent à ces activités s'engagent à respecter les valeurs d'une charte qui leur est présentée (respect, attitude positive, ouverture, implication, santé). Il s'agit d'une prévention "en actes" lors de chaque activité proposée.

Plus concrètement, on peut relever quelques-uns des nombreux engagements du service en vue d'une meilleure cohésion et intégration des enfants et des jeunes de notre ville, notamment les *Mercredi divertissements* où, au travers d'activités ludiques, on promeut l'apprentissage des valeurs mentionnées ci-dessus. Il en va de même lors des animations de quartier, pour les enfants et les familles, qui sont autant de moments de rencontre favorisant le vivre ensemble.

S'ajoutent aussi la SMALA, l'accompagnement de projets de jeunes, des mini-camps, des semaines d'activités spéciales durant les vacances scolaires, ... autant d'occasions d'expérimenter la vie en collectivité et de développer des attaches positives au sein d'un groupe. Chaque année, dans

le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme, est également initiée une activité qui traite des aspects de l'interculturalité, de la diversité et des inégalités sociales.

Mentionnons encore la mise en place d'un site Internet (www.cresco-neuchatel.ch) consacré à l'interculturalité, et qui propose un onglet "*Pour les parents*", traduit en 10 langues, afin de fournir des informations de soutien à la parentalité.

Finalement, en 2020, le service a relancé la participation de la Ville de La Chaux-de-Fonds au projet *Alter Connexion Montagnes neuchâteloises*. Ce projet de mentorat s'adresse aux jeunes en situation de rupture sociale et professionnelle jusqu'à 30 ans. Il est né du constat qu'une frange de la jeunesse, tant autochtone qu'immigrée, exposée à d'importantes situations de ruptures socio-professionnelles, est très vulnérable en termes de santé et d'intégration. Cette action vise en particulier les jeunes qui, au sortir d'une scolarité obligatoire difficile, se retrouvent sans projet de formation ni d'emploi stable et subissent une perte de confiance en eux. Conçu comme un levier de travail communautaire effectué par des mentors, il contribue à la réduction de la marginalité, de l'isolement et travaille sur les problèmes d'estime de soi dans une perspective de mieux être.

Points d'attention en matière d'intégration

Compte tenu de ces différents éléments et des nombreuses rencontres avec les acteurs de l'intégration de notre ville (à la fois internes et externes à l'administration), le Conseil communal relève à ce stade trois domaines méritant une attention particulière pour cette législature et les années à venir.

Les communautés étrangères

Comme mentionné auparavant, la pandémie a mis en lumière l'extrême vulnérabilité de certaines franges de la population, dont en particulier certaines communautés étrangères. Aujourd'hui, les nombreuses actions menées tant par notre administration que par les associations de terrain doivent être mieux coordonnées, de même que les relations entre les différents partenaires institutionnels. Un accent particulier doit être mis sur la question de l'intégration multiculturelle et de la participation à la vie de la cité des différentes communautés, d'un point de vue culturel, sportif, politique...

À ce jour, les demandes parvenant au dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration sont nombreuses, et concernent à la fois des

demandes de locaux, de soutien en matière d'intégration et de sensibilisation à ces problématiques (RECIF, Cours de langue dans les parcs, Semaine d'action contre le racisme, Journée des réfugiés, Printemps culturel, etc.), de coordination de projets multiculturels, de réponses à des projets cantonaux ou nationaux (par exemple, projet "*Nouveau nous*", visant à l'encouragement de projets de culture polyphonique), etc. Autant d'aspects à traiter avec davantage d'acuité, avec un nouvel interlocuteur, proche de ces populations et au cœur de ce rapport.

Diversité et discriminations

À l'image de ce que l'on observe partout en Suisse, il y a une nécessité nouvelle à considérer l'intégration et les discriminations au sens large, dans une perspective de proximité, de liens interpersonnels renforcés. Une attention particulière devra être portée à la diversité de notre population et plus particulièrement aux personnes susceptibles de subir des discriminations, tel que relevé dans la dernière enquête du Vivre ensemble en Suisse, quant aux questions de nationalité, de genre (égalité femme-homme, lgbtq+). L'exposition présentée récemment à la bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds, relative à la lutte contre l'homophobie, a mis en évidence le besoin de poursuivre la thématisation de ces questions, afin de favoriser le vivre ensemble.

Jeunes vulnérables

Finalement, l'intégration d'une partie de la jeunesse dont le parcours est marqué par les difficultés scolaires, une précarité du travail (absence de perspectives, impossibilité de se projeter) et une fragilité relationnelle doit nous interroger. Ces personnes vulnérables, qui ne peuvent se raccrocher ni à un statut, ni à un groupe d'appartenance se trouvent, malheureusement, en augmentation dans notre ville, d'après les constats de plusieurs services. Il s'agira de réunir l'ensemble des services de la ville en lien avec ces jeunes et de veiller à ce que ces derniers, dont l'attraction vers certaines bandes pose problème (tel qu'évoqué dernièrement au sein de différents reportages et commissions), puissent être rejoints, accompagnés et valorisés afin de leur permettre de sortir de cette zone de vulnérabilité dans laquelle ils se trouvent.

Cahier des charges et missions du poste de délégué à l'intégration et à la cohésion sociale

À l'issue de ce parcours, le Conseil communal propose la mise en place d'un poste de délégué·e à l'intégration et à la cohésion sociale, à un taux de 80%. Ce dernier aura pour mission de développer une politique d'intégration interculturelle favorisant la cohésion sociale au sein de notre ville. Un budget de CHF 20'000.- accompagnera la création de ce poste, afin de pouvoir initier des projets substantiels, répondant à des besoins reconnus, privilégiant le lien entre les différentes composantes de notre société.

Les différents champs d'action du poste sont appelés à évoluer et un cahier des charges définitif ne peut être élaboré à ce stade. Néanmoins, si le Conseil communal promeut une vision large et ouverte de l'intégration et des discriminations, il estime essentiel de définir des priorités claires et de resserrer les missions du poste sur la question de l'intégration des communautés étrangères, au centre des deux postulats présentés au Conseil général. La gestion de ce domaine apparaît suffisamment large et importante pour justifier un poste dédié à cette thématique, et partant capable de proposer des initiatives concrètes, mesurables et efficaces.

Enfin, une plus grande cohérence entre les actions proposées ainsi qu'une coordination professionnelle de l'ensemble des processus mis en place, à même d'actionner les leviers adaptés au bon moment, apparaissent évidentes. Le nombre et la diversité des intervenants dans le domaine de l'intégration interculturelle, à différents échelons, implique un travail conséquent par une personne dont il s'agit de la mission première.

Un bilan sera effectué d'ici à la fin de la législature afin de préciser et réorienter si nécessaire les domaines afférents à ce poste, en fonction des besoins réels observés sur le terrain et susceptibles d'évoluer.

Finalement, en parallèle à la création de ce poste, il s'agira de réunir les services concernés ainsi que les associations et clubs (auxquels les jeunes sont insuffisamment intégrés, d'après une enquête réalisée en 2020³) pour construire ensemble des solutions ou projets répondant aux problématiques plus globales de notre ville, évoquées dans ce rapport.

³ Une étude du Département de l'éducation et de la famille a montré que 31% des élèves du cercle solaire de La Chaux-de-Fonds ne pratiquaient aucune activité extra-scolaire. Un chiffre passablement moins élevé que dans les autres cercles du canton.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législation

Ce poste s'inscrit pleinement dans la vision de développement des services à la population et de la cohésion sociale que souhaite promouvoir le Conseil communal.

Conséquences sur les finances

En 2021, le poste de délégué·e à l'intégration et à la cohésion sociale représentera une charge estimée de CHF 40'500.- (yc charges sociales employeur) pour une période de 4 mois. Un montant de CHF 68'500.- figure au budget 2021 de la ville.

À futur, le poste représentera une charge annuelle de CHF 121'500.- (yc charges sociales employeur) auquel s'ajoutera la somme de CHF 20'000.- dévolue aux actions favorisant le vivre ensemble.

Conséquences sur les ressources humaines

Ce poste permettra, au point de vue des ressources humaines, de renforcer et de coordonner la politique de la ville en matière de cohésion sociale, mais également de développer une politique cohérente d'intégration comprenant les valeurs de stabilité, de confiance et de respect réciproque.

Cette proposition augmente la dotation des collaborateurs Ville de 0.8 EPT.

Collaboration intercommunale

Des collaborations existent déjà sur des projets tels que *Alter Connexion Montagnes neuchâteloises* ou de la *Semaine d'action contre le racisme* et pourront être étendues avec la création de ce poste.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

-

b) Aspect social

L'importance sociale du poste envisagé a été largement développée dans les pages qui précèdent et représente un des éléments fondateurs

du futur service de l'intégration et de la cohésion sociale, notamment dans le titre de la fonction retenu.

c) Aspect économique

La question de l'intégration est par essence transversale et comporte de manière évidente des points de convergence avec le domaine de l'économie (accès facilité des communautés étrangères au marché du travail, cohésion de la population, ...). Des projets communs favorisant un engagement local, en particulier de personnes issues de la migration, pourraient être déployées avec le futur service de l'économie.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La tradition de notre ville, faite de rencontres et d'ouverture aux différentes communautés qui la composent, se verra prolongée et renforcée par ce nouveau poste. Une façon de perpétuer et de promouvoir l'esprit et les valeurs de solidarité et d'égalité qui prévalent au sein de notre ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir classer les deux postulats et prendre acte de ce rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
Théo Huguenin-Elie	Daniel Schwaar

Annexe 1 : Population chaux-de-fonnière, selon la nationalité*

Origine	Total	%
SUISSE	25'826	69.72
PORTUGAL	3'922	10.63
ITALIE	1'536	4.16
FRANCE	1'212	3.28
ESPAGNE	707	1.92
ERYTHREE	370	1
KOSOVO	360	0.98
TURQUIE	306	0.83
MAROC	168	0.46
CONGO (KINSHASA)	153	0.41
BOSNIE ET HERZEGOVINE	138	0.37
SYRIE	132	0.36
SRI LANKA	117	0.32
SOMALIE	106	0.29
BRESIL	104	0.28
ROUMANIE	98	0.27
AFGHANISTAN	87	0.24
TUNISIE	82	0.22
CAMEROUN	75	0.2
SERBIE	71	0.19
CHINE	68	0.18
ANGOLA	66	0.18
THAILANDE	63	0.17
IRAK	63	0.17
BELGIQUE	60	0.16
ALGERIE	59	0.16
ALLEMAGNE	55	0.15
COTE D'IVOIRE	49	0.13
ETHIOPIE	48	0.13
MACEDOINE	43	0.12

Origine	Total	%
ROYAUME-UNI	35	0.09
REPUBLIQUE DOMINICAINE	34	0.09
PAYS-BAS	29	0.08
SENEGAL	29	0.08
GUINEE	23	0.06
POLOGNE	22	0.06
RUSSIE	22	0.06
PAKISTAN	20	0.05
COLOMBIE	20	0.05
UKRAINE	20	0.05
CROATIE	18	0.05
IRAN	18	0.05
ARMENIE	16	0.04
VIETNAM	16	0.04
MALAISIE	15	0.04
TOGO	15	0.04
MAURICE	15	0.04
JAPON	15	0.04
CHILI	14	0.04
MADAGASCAR	14	0.04
CANADA	14	0.04
CONGO (BRAZZAVILLE)	13	0.04
INDE	12	0.03
GRECE	12	0.03
PHILIPPINES	12	0.03
MONGOLIE	10	0.03
AUTRICHE	10	0.03
BURKINA FASO	10	0.03
PEROU	9	0.02
MONTENEGRO	9	0.02

Origine	Total	%
BANGLADESH	9	0.02
REPUBLIQUE TCHEQUE	8	0.02
NIGERIA	8	0.02
BULGARIE	8	0.02
RWANDA	8	0.02
HONGRIE	8	0.02
ETATS-UNIS	8	0.02
BURUNDI	7	0.02
MOLDOVA	7	0.02
GEORGIE	7	0.02
CUBA	7	0.02
SLOVAQUIE	7	0.02
SUEDE	6	0.02
SOUDAN	6	0.02
LIBAN	6	0.02
INCONNU	6	0.02
MEXIQUE	6	0.02
LITUANIE	5	0.01
ISLANDE	5	0.01
TANZANIE	5	0.01
NICARAGUA	5	0.01
BELARUS	5	0.01
JORDANIE	5	0.01
PALESTINE	4	0.01
ALBANIE	4	0.01
VENEZUELA	4	0.01
ARGENTINE	4	0.01
BENIN	3	0.01
BOLIVIE	3	0.01
IRLANDE	3	0.01

Origine	Total	%
YEMEN	3	0.01
URUGUAY	3	0.01
EQUATEUR	3	0.01
AFRIQUE DU SUD	3	0.01
LIBYE	3	0.01
INDONESIE	3	0.01
ANDORRE	2	0.01
MYANMAR	2	0.01
CAP-VERT	2	0.01
AUSTRALIE	2	0.01
MALI	2	0.01
HAITI	2	0.01
COSTA RICA	1	0
PARAGUAY	1	0
PANAMA	1	0
ISRAEL	1	0
GAMBIE	1	0
NEPAL	1	0
GABON	1	0
COREE (SUD)	1	0
EGYPTE	1	0
NIGER	1	0
OUGANDA	1	0
MAURITANIE	1	0
NORVEGE	1	0
CAMBODGE	1	0
SLOVENIE	1	0
LETTONIE	1	0
HONDURAS	1	0
FINLANDE	1	0

**Chiffres au 31 décembre 2020*

Annexe 2 : Vivre ensemble en Suisse, résumé, 2020

